

Séance  
extraordi-  
naire du 19  
décembre  
2022 à 19h 10

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME (19<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT DEUX (2022) À COMPTER DE 19 h 10 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM À MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme. Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que huit (8) membres du personnel-cadre de la Ville, soient mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et du cabinet du maire et Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme, ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Roch Nadeau, directeur du service des loisirs, Robert Roger, directeur du service incendie et Philippe Martin, directeur du service des travaux publics y prennent part.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérémie Ouellet de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

22.12.668

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Tous forment le corps complet du conseil municipal. La greffière rédige le procès-verbal.

22.12.669

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de l'assemblée.

*Monsieur le maire présente le programme triennal  
d'immobilisations 2023-2025*

**La planification des investissements 2023-2025**

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets que la Ville de Mont-Joli compte réaliser ou entreprendre au cours des trois prochaines années afin de combler ses besoins en investissements, particulièrement dans ses infrastructures vieillissantes.

Des investissements de 12,6 M\$ sont prévus au PTI, soit près de 8 M\$ en 2023, 3,2 M\$ en 2024 et 1,5 M\$ en 2025.

Pour la prochaine année, la plus grosse part des sommes prévues, soit 5,77 M\$, sera injectée dans la réfection de plusieurs rues : Ménard, Villeneuve, Benoit-Quimper ainsi que Route Tardif et Rang des Bouleaux (section sur le territoire de la Ville). Ces travaux seront réalisés en grande partie avec le soutien gouvernemental projeté (4,2 M\$).

Toujours en travaux publics, en 2023, une somme de 600 000 \$ est prévue pour la poursuite d'un plan d'intervention. Plan qui favorisera une meilleure gestion des infrastructures municipales et des interventions pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout ainsi que des chaussées. Près de 200 000\$ seront investis dans des travaux d'amélioration à l'usine de filtration et à la station de pompage du Chemin de Price. Un montant de 255 000 \$ est également prévu pour l'acquisition de matériel roulant. Pour améliorer la sécurité des piétons, une somme de 150 000 \$ sera injectée dans le prolongement du trottoir sur le boulevard Jacques-Cartier, à l'entrée nord de la ville, près du carrefour giratoire.

En protection incendie, plus de 155 000 seront investis en 2023 dans l'ajout d'équipements et d'appareils divers.

En loisirs, quelque 320 000 \$ sont prévus pour rehausser les services en 2023, notamment par l'ajout de mobilier urbain et de modules de jeux dans les parcs ainsi que l'aménagement du Parc du ruisseau Lebrun. Une grande partie de la facture doit s'éponger par des subventions.

En aménagement, urbanisme et développement, de nouvelles bornes électriques s'ajouteront dans les stationnements municipaux. Pour lutter contre le myriophylle à épis au lac du Gros Ruisseau, une somme de 125 000 \$ est prévue pour l'acquisition conjointe d'un équipement avec la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage. La réalisation de ce projet est conditionnelle à une subvention gouvernementale.

**En conclusion**

Je remercie, en terminant, les membres du conseil municipal pour leur participation active et leur contribution à l'exercice budgétaire ainsi que les membres de l'administration municipale avec en tête le directeur général, M. Joël Harrisson, et le directeur des finances et trésorier, M. Steve Corneau, pour leur expertise et leurs précieux conseils.

La préparation d'un budget est un long processus qui implique la participation de tous les services. Nous avons pu compter sur la collaboration et l'expertise de toutes les directions de service, qui ont joué un rôle important lors des consultations pré-budgétaires. Leur apport et leur ouverture a permis de façonner le budget 2023 et le PTI 2023-2024-2025.

Je tiens également à remercier l'ensemble du personnel de la municipalité pour leur engagement et leur apport à notre organisation.

Merci de contribuer à offrir des services de qualité aux Mont-Joliennes et aux Mont-Joliens.

Merci !

**22.12.670 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023, 2024 et 2025**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023 2024 et 2025.

*Le tableau en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.*

**22.12.671 PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**22.12.672 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19h20, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière